

SALAIRES DES FONCTIONNAIRES EXIGEONS UNE REVALORISATION IMMEDIATE

Le gouvernement se refuse à toute revalorisation du point d'indice dans le traitement des fonctionnaires au titre de l'année 2012. Cette annonce est dans la continuité de la décision prise au titre de l'année 2011, elle-même précédée d'une dernière revalorisation de 0,5% au 1^{er} juillet 2010.

Dans le même temps, le prix des matières premières s'envole, poussée certes pour partie à une instabilité géopolitique et à des catastrophes naturelles, mais c'est aussi et surtout le résultat d'une spéculation effrénée.

En conséquence, le pouvoir d'achat des salariés s'effrite de plus en plus, et le nombre de personnes en France vivant au-dessous du seuil de pauvreté n'a jamais été aussi élevé depuis 1945. Par ailleurs, les cas de surendettement se multiplient. Le nombre de fonctionnaires dans ces situations ne cesse de s'accroître.

Une enquête parue en avril 2011 mentionne que le pouvoir d'achat est la première préoccupation des salariés devant le chômage et la protection sociale ! C'est dans ce contexte, qu'il est tout à fait inadmissible d'entendre les responsables gouvernementaux s'essayant à convaincre l'opinion publique que les fonctionnaires ont vu leur pouvoir d'achat progresser en 2010 de +2,1%, en intégrant dans leur démonstration divers paramètres.

Les agents ne sont pas dupes et il leur suffit de regarder le montant de leur traitement brut sur la fiche de paye, pour s'apercevoir du mensonge en la matière.

Intégrer les revalorisations liées à des promotions de grade ou de corps dans ces données, comme l'explique le gouvernement, c'est renier l'essence même sur laquelle repose le statut de la fonction publique ;

Intégrer le paiement des heures supplémentaires ou le rachat de jours de CET, c'est faire fi que ces heures et ces jours travaillés sont dus par l'employeur à ses agents (seuls 6% des effectifs de nos ministères économique et financier en 2010) ;

Intégrer la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), c'est l'aveu même que les agents subissent une perte de leur pouvoir d'achat ;

Intégrer des réformes catégorielles, c'est par définition occulter les autres catégories (ex : pour le NES B, 59 000 agents concernés sur les

160 000 agents de Bercy) ;

Intégrer des éléments du régime indemnitaire, c'est occulter que les primes sont pour une grande majorité d'entre elles non intégrées dans le calcul pour la pension (ex : prime de rendement, allocation complémentaire de fonctions).

Pour toutes ces raisons, F.O.-DGFIP affirme que la revalorisation du point d'indice doit être le seul paramètre pris en considération dans l'évaluation du pouvoir d'achat des agents publics, car il demeure au final le seul déterminant commun des rémunérations.

Année	Revalorisation du point d'indice (%)	Inflation % (source INSEE)
2001	1,2	1,7
2002	1,3	2
2003	-	2,2
2004	0,5	2,3
2005	1,8	2
2006	0,5	1,8
2007	0,8	1,6
2008	0,8	3,2
2009	0,8	0,1
2010	0,5	1,8
Total	8,2	18,7
Pouvoir d'achat		-10,5

Cette baisse du pouvoir d'achat de 10,5% est à mettre en parallèle avec l'évolution des prix des principaux produits de première nécessité depuis 10 ans (source INSEE) :

Pain :	+30%
Eau :	+30%
Electricité :	+13,8%
Carburants :	+46,5%

C'EST POUR QUOI F.O. REVENDIQUE :

- 5 % d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice,
- un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat du point accumulée depuis 2000 par l'attribution de point d'indice,
- l'ouverture de négociations pour la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire pour toutes les catégories C B et A plaçant le minimum de rémunération à 120% du SMC.

